



## Le Diplôme National du Brevet Questions / Réponses

QUESTIONS	REPONSES
Quelles sont les nouvelles séries du DNB à compter de la session 2013 ?	<ul> <li>◆ la série Générale</li> <li>◆ la série professionnelle sans option</li> <li>◆ la série professionnelle option agricole</li> </ul>
A qui s'adresse la série générale ?	◆ principalement aux élèves inscrits en classe de 3ème de collège. Cependant les autres élèves ont aussi cette possibilité.
A qui s'adresse la série professionnelle sans option ?	◆ plus particulièrement aux élèves de classe de SEGPA, ULIS, UPE2A (dont le niveau scolaire ne leur permet pas une inscription en série générale), 3 <sup>ème</sup> « Prépa-pro », le cas échéant 3 <sup>ème</sup> d'Insertion. Par dérogation certains élèves de 3 <sup>ème</sup> de collège.
A qui s'adresse la série professionnelle option agricole ?	<ul> <li>◆ aux élèves des établissements de l'enseignement l'agricole</li> </ul>
Comment s'inscrire au DNB pour les candidats scolaires ?	♦ les inscriptions se déroulent dans le collège où est scolarisé le candidat, entre les mois de novembre et de janvier. Tous les élèves de 3 <sup>ème</sup> des établissements publics et privés sous contrat sont inscrits par l'intermédiaire des chefs d'établissement.
Comment s'inscrire au DNB pour les candidats individuels ?	♦ les inscriptions des candidats se font uniquement par internet sur le site du rectorat de Poitiers, rubrique examens-vae, entre les mois novembre et de janvier.
Existe-t-il des aménagements d'épreuves pour les candidats présentant un handicap ?	Oui, après décision et notification du recteur, sur avis d'un médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
Les candidats individuels peuvent-ils choisir la série de leur choix et avec quelles épreuves ?	♦ Oui. Ils passent 6 épreuves écrites pour les séries générale et professionnelle sans option; 4 obligatoires, 2 au choix. L'option agricole de la série professionnelle comporte 1 épreuve au choix supplémentaire. Seul le total de points est pris en compte pour l'obtention du DNB.
Où se déroulent les épreuves du DNB et à quelles dates?	<ul> <li>◆ Pour les candidats scolaires, dans le collège où le candidat est scolarisé, à la fin du mois de juin sur 2 jours.</li> <li>◆ Pour les candidats individuels, dans un collège du département de leur domicile, à la fin du mois de juin sur 3 jours.</li> </ul>

Comment est attribué le DNB pour un candidat scolaire de 3 <sup>ème</sup> de collège ?  Combien faut-il avoir de points pour un candidat	4 éléments sont pris en compte :  ♦ la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences palier 3,  ♦ les notes du contrôle continu,  ♦ la note de vie scolaire,  ♦ les notes obtenues à l'examen du brevet composé d'une épreuve orale d'histoire des arts et de trois épreuves écrites : français, mathématiques, histoire-géographie-éducation civique.  ♦ Série Générale 190 points  ♦ Série Professionnelle sans option 200 points
scolaire de 3ème pour prétendre au DNB ?	
Quelles sont les mentions possibles lors de la délivrance du DNB ?	<ul> <li>♦ la mention « bien » pour une moyenne entre 14 et 16/20</li> <li>♦ la mention « très bien » pour une moyenne comprise entre 16 et 20/20</li> </ul>
En quoi consiste la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences palier 3 ?	Le socle comprend 3 paliers qui doivent être maitrisés entre le CE1, le CM2 et la fin du collège. le palier 3 atteste que l'élève maîtrise les 7 compétences du socle soit :  • la compétence 1 « maitrise de la langue française »  • la compétence 2 « la pratique d'une langue étrangère » avec la maitrise du niveau A2  • la compétence 3 « les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique  • la compétence 4 « la maitrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » avec la maîtrise du brevet informatique et internet (B2i)  • la compétence 5 « la culture humaniste »  • la compétence 6 « les compétences sociales et civiques »  • la compétence 7 « l'autonomie et l'initiative »
En quoi consiste l'épreuve d'histoire des arts ?	◆ Cette épreuve orale se déroule dans l'établissement où le candidat est scolarisé. Le candidat se présente devant le jury avec une liste d'objets d'études. L'épreuve se déroule en 2 temps : un exposé de 5' suivi d'un entretien de 10' avec un jury pluridisciplinaire.
Y a-t-il une session de remplacement ?	Tout candidat qui, pour raison de force majeure dûment constatée, n'a pu se présenter aux épreuves de la session de juin, peut, sur demande écrite accompagnée d'un justificatif, se présenter à la session de remplacement de septembre. Il doit faire parvenir sa demande au Rectorat de Poitiers.
L'attribution du DNB permet-elle de passer en classe supérieure ?	Non, Il est sans incidence sur l'accès au lycée. Délivré par un jury académique, le DNB est un diplôme qui atteste de l'acquisition de connaissances générales au terme du collège.